



PV Réunion de Comité Directeur N°1 – 2021/22 du 27/10/2021

Les membres :

Présents : AL MUFTI R., BEAUJANNOT M., BLATRIE O., BOURGEON J-F., CELLIER J., CLUZEL F., DANTONY R., DILDARIAN J-C., GAFFORINI L., GILBERT M., LABARTHE R., LACQUIT C., MULAS DUFFOUX J., REA V., RIGAUD S., SCOMPARIN J., SERRES A., SIBUT C., TAEYE C., USCLADE V., VINCENT P.,

Excusés : CHAPELLON M-P., GENTILE A., NAVARRO D., OREZZOLI A.,

Absents : GIRARD V., NEGRELLO A., PERRIER C., PRAT G., THEOULE J., VACHER P., VIGUIER B.,

Invités : Présidents de Comité, Chassard PY., MORATA G.

La consultation du Comité Directeur se déroule à distance.

1. Ouverture Président.

Olivier remercie tous les membres présents. Il rappelle toutes les mesures sanitaires et notamment le pass sanitaire qui devrait être de mise jusqu'en juillet 2022. Pas mal de signaux sont au vert pour la reprise :

- Les licences : la FFBB est à + 7,5% la Ligue est à + 4,7%. On a à ce jour dépassé le seuil de licences de la fin de saison dernière. Tous les comités sont positifs dont un avec le même nombre et un autre avec seulement 7 licences en moins. Un grand bravo à tous les bénévoles qui ont fait ce travail d'accueil. Les chiffres les plus parlants sont au niveau des jeunes (U7 à U11).
- La reprise des championnats : on a aucun retour négatif, la reprise a été bien perçue par les clubs. Les priorités étaient : la proximité, l'innovation.
- Le budget : il est plutôt favorable grâce au nombre de licences. Jean donnera plus de détails et également au niveau de la masse salariale. D'une manière générale la Ligue a opéré une optimisation au niveau des coûts. Du côté de l'IFRABB, les effectifs sont supérieurs au prévisionnel. Une décentralisation des formations a été mise en place ce qui va permettre aux clubs de pouvoir bénéficier de plus de dates. La FFFB vient de communiquer sur une nouvelle formation Basket Santé sur notre territoire fin novembre. Nous allons relayer la communication
- L'événementiel : on va se retrouver très prochainement sur les Tournois Inter Comités (TIC). Le 6 novembre à Voiron pour le côté Alpes, le 11 novembre à Saint Romain le Puy pour le Centre et également le 11 novembre côté Auvergne à Chauriat Vertaizon. Olivier rappelle l'importance de la présence des élus à ces manifestations. L'autre grand événement est le Tournoi des Etoiles (TDE) en décembre lors duquel un Comité Directeur sera organisé et permettra de se réunir en présentiel.

Quelques points sont quand même à déplorer :

- L'arbitrage : la moyenne générale au niveau des arbitres est de -20% sur les ligues et -40% sur les comités. Il va falloir travailler sur ce point.
- L'état d'esprit de la reprise : on est sur un record de fautes techniques (incivilités). Il va falloir marquer le coup et peut-être se tourner vers d'autres moyens (missions d'intérêt général).
- Le nombre des bénévoles et des entraîneurs fait défaut. Les clubs ont quand même réussi à redémarrer les championnats, félicitations.

Petite parenthèse au niveau de « Femmes sur tous les terrains » : lors du dernier Comité Directeur de la Fédération, il a été évoqué le manque de candidatures. Si vous souhaitez mettre en valeur des femmes merci de transmettre les informations à la Commission dirigée par Valérie Réa et Marie-Pierre Chapellon.

2. Validation des Commissions : Janine

Janine rappelle les pouvoirs et délégations des Commissions qui restent identiques aux saisons précédentes et validés la saison précédente. Les différentes compositions des commissions sont présentées (voir annexe 1). Adoptées par le Comité Directeur.

3. Règlement Jeunes : Renaud

(Voir annexe 2)

Renaud revient sur le retard de la parution des règlements pour les séniors. Il l'explique par les incertitudes liées à la situation actuelle entre autre, sur les formats, sur les équipes réellement engagées et la disparition des secteurs.

Ce qui change par rapport au saisons précédentes pour les jeunes c'est le regroupement des catégories lorsqu'elles sont identiques (mixité). Moins de documents et plus de lisibilité.

Question de Jean-Claude Dildarian : Le point sur le règlement concernant le championnat R1 et R2 en 2^{ème} ou 3^{ème} phase pour les clubs qui refusent la montée. Ce point n'est-il pas inapproprié compte tenu de la reprise et de la situation actuelle ?

Renaud : ce point de règlement existait déjà auparavant, il a juste été reporté. On a deux choix : soit on édulcore l'ensemble de nos règlements ou alors on part sur les mêmes que d'habitude (on avisera au cas par cas pour les situations exceptionnelles) car on est dans une logique de reprise normale.

Remarque de Michel Gilbert : il serait judicieux de préciser la saison sur tous les documents qui seront diffusés.

Question de Christophe Brun : est-ce à ce moment qu'on évoque les frais d'arbitrage concernant la 1^{ère} phase.

Règlements séniors : suite à la perte de montée pour le comité de l'Ain dans les mouvements en fin de saison, le Bureau du CD01 informe qu'il se réserve le droit de faire appel auprès de la fédération sur cette décision tout en restant ouvert à la discussion.

Olivier : la question des frais d'arbitrage sera évoquée dans le thème péréquation. En ce qui concerne la décision, la méthode adoptée s'est voulue objective c'est-à-dire qu'elle a repris le nombre d'équipes engagées en département dans la catégorie et le nombre de montées a été attribué proportionnellement en garantissant une montée minimum par championnat organisé et plafonné à 3. La réflexion qui a été menée était également basée sur la préservation des niveaux supérieurs donc la protection de certains territoires et leur représentativité dans nos championnats. Mais pas que concernant les montées de département.

Remarque de Joël Scomparin : ajout d'un élément sur les championnats de jeunes. Pour les matchs de barrages, un certain nombre d'équipes a été demandé et toutes les catégories sont complètes sauf sur la catégorie U13F. Il n'y a que 44 équipes mais les montées annoncées fin février seront maintenues. La saisie va se faire sur FBI et à partir de vendredi tous les clubs pourront saisir les programmations. Une information sera diffusée sur le Bulletin Officiel de la Ligue.

Le règlement est soumis au vote : **adopté par le Comité Directeur**

4. Point financier : Jean

Etat des lieux sur l'arrêté comptable au 30 septembre : l'état est plutôt optimiste par rapport au prévisionnel qui a été voté à l'Assemblée Générale.

Remarque sur la ligue de développement : Joël et Greg

Les coûts pour ce fonctionnement n'ont pas été estimés car il s'agit d'un championnat récent mis en place par la fédération concernant les Pôles Espoirs. Il permet aux Polistes de faire des rencontres certains mercredis avec des Pôles d'autres régions (4 journées avant fin janvier et d'autres par la suite). L'objectif est de permettre aux plus jeunes qui n'ont pas un temps de jeu suffisant lors des autres compétitions de s'exprimer sur le terrain.

5. Modifications dispositions financières - Péréquation : Pierre-Yves

La modification des championnats entraîne la modification des dispositions financières ligue liées à la péréquation. Le travail fait répond à 3 critères :

- On est parti du réalisé par match et par division en année pleine
- Laisser un maximum de trésorerie aux clubs : réduire le nombre d'appels de fonds en amont
- S'aligner sur le plus bas notamment sur les championnats séniors

(Voir annexe 2).

En ce qui concerne la péréquation pour la 1^{ère} phase jeune, elle fait partie de l'organisation qui est prise en charge par les comités et fait partie de cette gestion.

Question de Michel Gilbert : est-ce que le dossier sur le remboursement des autoroutes évoqué au dernier bureau a évolué ?

Réponse d'Olivier : la réponse faite oralement par la Fédération est que l'échéance est à la saison dernière et qu'il n'y a absolument rien de changé. Cette réponse sous-entend qu'il n'y a plus de remboursement des péages mais rien n'a été clairement écrit. La demande va être faite pour avoir une réponse écrite et claire

Les dispositions financières sont soumises au vote (annexe 3) : adoptées par le Comité Directeur

6. Point Ressources Humaines : Janine et Joël

Deux réunions se sont tenues avec les Comités pour échanger sur les problématiques rencontrées autour des ressources humaines. Une à Saint Etienne avec le CD42, le CD63 et le CD43, l'autre à Voiron avec le CD2607, le CD38 et le CD74. Les CD 69, 73, 15 et 01 étant excusés.

Cette première ébauche a permis de partager les problématiques afin, dans un deuxième temps pour les instances volontaires, de pouvoir partager des compétences et travailler ensemble en fonction des besoins identifiés et parler de choses concrètes et surtout du développement du basket.

Accord d'intéressement pour les salariés de la ligue : il a été soumis et validé par le CSE du 25/10/2021 et soumis au Commissaire aux Comptes. L'accord sera transmis à la DREETS pour le 31 octobre 2021 pour une application sur cet exercice. Il est basé sur 4 objectifs :

- 30% pour le développement qualitatif de notre organisme de formation,
- 30% pour le développement qualitatif de la qualité de la formation du joueur,
- 30% pour le développement du taux de satisfaction des clubs sur nos compétitions,
- 10% pour le développement d'un engagement responsable.

7. Bilan de rentrée de notre Organisme de Formation : Joël et Greg

Sur le prévisionnel, on était parti sur un chiffre de 60 apprentis (4 promos de 15) et une douzaine en formation complémentaire. A ce jour on est à 70 apprentis sur les trois secteurs et 18 en formation complémentaire. L'Etat a reconduit son aide sur les contrats d'apprentissage ce qui veut dire que la ligue doit se préparer à un afflux de stagiaires mais surtout pouvoir gérer ce déploiement.

Un projet avec la ligue de Handball est également en cours avec un contrat de pré-apprentissage. On perd un collègue de l'IFRABB, Yann Julien, CTS, qui sera à partir du 1^{er} décembre 2021 redirigé sur le 3x3 au niveau fédéral.

La journée pré-saison : on voulait changer la formule et on a pris un peu de retard. Il s'agit du catalogue de formation. Chaque entraîneur, chaque année, s'inscrit pour valider son diplôme. Les formations fonctionneront par demi-journées. Les forums et formations au niveau des comités peuvent également être insérées dans ce catalogue.

Un séminaire est prévu le 29 et 30 novembre 2021 avec tous les CTF. Le thème sera la détection. 90% des comités ont répondu favorablement.

Une visioconférence est prévue le mardi 30 après-midi avec la fédération par rapport à bleu avenir qui concerne les potentiels d'identification et aussi la nouvelle organisation au sein de la DTN.

8. Point d'information Tournoi Des Etoiles : Joël et Greg

Le prochain Comité Directeur aura lieu lors de ce TDE en présentiel. Il est important que les membres du Comité Directeur soient présents.

Une première réunion a eu lieu le 19 octobre pour l'organisation. Tous les comités seront représentés avec au moins une équipe. Il va falloir gérer avec le pass sanitaire. Les trajets entre les salles sont à la responsabilité des comités. Par contre les petits déjeuners seront pris sur place.

Une prochaine réunion est prévue en novembre. A l'occasion de cette manifestation, la boutique et une buvette sont prévues sur le site d'Everest, un appel à bénévoles va être envoyé par mail. Les deux autres sites seront gérés comme d'habitude par les clubs.

Question de Corinne : on part sur un peu près le même nombre de matchs que N-2. Sachant que le TDE se passe du Dimanche au mardi, la mise à disposition des OTM risque d'être compliquée.

Joël : oui on part sur la formule qui a été faite la dernière fois avec poules hautes et basses, sur 6 gymnases.

Pierre Depetris : il faut me donner l'organisation complète du TDE pour décider, lors du Conseil des Présidents, ce qu'il est possible de faire au niveau de la mutualisation des déplacements.

Monique Mopin : le pas sanitaire pour les moins de douze ans n'étant pas obligatoire, je ne sais pas quelle sera la réaction des parents.

Joël : on aura tous les éléments à la prochaine reunion.

9. Antenne de Clermont

Le dernier Bureau a validé à l'unanimité la volonté de quitter le siège du Comité du Puy de Dôme pour un site sur Clermont.

Comme le prévoit le statut, cette décision doit être validée par le Comité Directeur. L'objectif est de pouvoir mettre en adéquation les conditions de travail et le coût, de pouvoir avoir une autonomie dans notre fonctionnement et puis finalement permettre un meilleur service à nos clubs. On s'aperçoit sur l'organisme de formation que des actions se développent fortement sur ce territoire. Il n'y a pas de date précise pour finaliser cette décision.

La décision est soumise aux votes : **2 contre – 1 abstention – 19 pour**

10. Divers

Pierre Depetris : les aides aux Pôles : aides pour la ligue de développement (match entre pôles). Une aide a été évoquée par la FFBB et Pierre doit se renseigner pour le montant via le PSF. En ce qui concerne une dérogation, notamment celle du remboursement du péage des arbitres, elle a une date de début et une date de fin.

Greg : nous allons créer une ligne budgétaire pour bien comptabiliser tous les coûts réels.

Joël : la FFBB avait prévu une aide financière de 2000€ par pôle et à ce jour seulement 4000€ ont été versés ou prévus (nous avons trois pôles)

Jean-François : une requête d'une équipe sur le CD42 à propos de la sanction financière pour cause d'absence à l'Assemblée Générale.

Olivier : il faut que le club fasse une demande écrite.

Gérald : on remercie Jean et le bureau de la ligue pour l'exonération des cotisations régionales. Ca va aider le comité à maintenir un championnat entreprises et de travailler avec la Hoops factory. Peut-on également être informés sur un éventuel projet immobilier de la ligue.

Olivier : on a une intention avec la métropole. Aujourd'hui on exprime ce dont on aurait besoin dans l'idéal. Après il restera à étudier le financement mais à ce jour il n'y a rien de concret. On se démène pour connaître la faisabilité de ce projet.

Janine : un point sur la Commission de Discipline : 402 fautes techniques en seniors – 85 pour les jeunes (62 par les joueurs et 17 par les coaches).

Jean-François : dans le CD 42 on a pris la décision de faire une visioconférence la semaine prochaine avec tous les présidents de clubs pour les alerter sur les incivilités non seulement par rapport aux arbitres officiels mais également aux arbitres de clubs.

Joël : la date butoir pour la finale des challenges benjamins est le 2 février pour les comités et le 3 avril pour la ligue.

Michel : on a pas eu de retour sur le plan de développement de la ligue avec un cabinet.

Olivier : on s'est réuni fin août pour redéfinir au projet de la ligue. On va changer l'organisation de la ligue mais le sujet sera à l'ordre du jour plus tard. Quand à Momentum, on veut désormais travailler en présentiel avec eux. Je pense qu'on a fait une erreur de travailler en visio car le message n'est pas bien passé. Une continuité est prévue.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se clôture à 21h30.

La Secrétaire Générale
Janine MULAS

Le Président
Olivier BLATRIE



ANNEXE 1

✓ Commission des Compétitions

Président : **Alain SERRES**

BILLON Catherine U15F
BOUAZIZ Marcel RM3
DERIGON Denis U20M U20F
DESROCHES Rémy RM2 RF2
FARGES Jean Noël PNF
FILLEUX Josiane U15M
GAFFORINI Laurence Drogations Jeunes
LAPEIRE Jean Marc RM3

✓ Commission des Ressources Humaines

Présidence : **Janine MULAS & Joël SCOMPARIN**

Pierre-Yves CHASSARD
Greg MORATA
Pierre-Olivier CROIZAT

✓ Commission 3x3

Présidente : **Corinne TAEYE**

Joël SCOMPARIN	Guillaume PILET
Marc Antoine MENDES	Nicolas BARILLEAU
Azzedine LABOUISE	Renaud LABARTHE
Éric PATTON	Nicolas BARILLEAU
Adrien PORTAL	
Alexandre DESBOIS	
Richard DANTONY	
Laurent TISSOT	

✓ Commission Basket Féminin

Présidente : **Sylvia RIGAUD**

BEAUJANNOT Mattéo	REA Valérie
BLATRIE Olivier	VACHER Pierre
BOURGEON Jean François	SCOMPARIN Joël
CHAPELLON Marie-Pierre	SAN JOSE Gwenaëlle
LACQUIT Céline	
MORATA Grégory	
MOTETON Pauline	
NAVARRO Daniëlle	

✓ Commission Ruralité

Laurence GAFFORINI Co-Présidente Commission ruralité
Jean-Claude DILDARIAN Co-Président

BERAUD Jean Jacques	JACQUIER Doris
BESSARD Aimée	NAVARRO Daniëlle
CHAPELLON Marie-Pierre	NEGRELLO Annick
DUTHEL Gilles	OREZZOLI Alban
FALGON Daniel	SIBUT Chantal
GEORGES David	TAEYE Corinne
GRANOTIER Nadine	

MALAQUIN Pascal Drogations Seniors
MEZURE Jean François PNM
NEGRELLO Annick Brûlage Jeunes
NEGRELLO Lou Brûlage Seniors
PERCHET Angélique RM3
PHILIPPE Annie U18F
PIESVAUX Jacqueline U13M U13F
ROY Pierre Statistiques
SARRIO Sandrine Secrétariat
SCOMPARIN Joël Vice Président
SIBUT Chantal U17M
VIGUIER Brigitte RF3
LABARTHE Renaud + TAEYE Corinne : Règlements

✓ Commission Technique

Président : **Pierre VACHER**

Frédéric DUSSIDOUR
Adam DIATTA
Guy PRAT
Stéphane RISACHER
Jennyfer REBOULET
Joël BONNEFOND
Patrick ROI
Dominique THEAS

✓ Commission des Officiels

Président : **Franck CLUZEL**

CTO : Denis JOUENNE

Vincent PERRET	Benoit MALEGUE
Dominique ESTREME	Thomas BULLAT
Frédéric SIVATTE	Guy OLIVIER
Benjamin BOURY	Vivien LERICHE
Virginie USCLADE	Guillaume GUIEZE
Antonella GENTILE	
Henri-Marc SANCHEZ	
Franck PAGE	

✓ Commission Basket Santé

Président : **Clément PERRIER**

Celia CHORON
Charlotte JOAL
Margot JORET

✓ Commission Plan Infra

Présidente : **Marie-Pierre CHAPELON**

BERAUD Jean Jacques
DANTONY Richard
NAVARRO Daniëlle
VACHER Pierre

✓ Commission P.S.F.

Présidente : Marie-Pierre CHAPELLON

Référent opérationnel : PY CHASSARD

ALBISER Jean-Louis
BARRE Dominique
BESSON Dominique
CAGNON Michel
DANTONY Richard
JOREZ Margot
NEGRELLO Annick
VASSEUR Michel

ANDRE Annie
BEAL Antoine
BONNAURE Pierre
CHEVALIER Robert
GEYNET Joël
MORATA Grégory
SPATARO Marie-France
ZANOL Michel

✓ Commission Médicale

Président : Jean THEOULE

Laure et Sandrine

- ✓ Valérie REA : Citoyenneté et Fair Play
✓ Jean Éric SENDE : Radicalisation et racisme, violences
Terrains et violences Sexuelles

✓ Commission Discipline

Président : Jérôme DUFFOUX

Béatrice BALMA – Vice-Présidente

Marcel BOUAZIZ : Responsable Secteur OUEST

Jacques CHAZAL Patricia VINCENT
Bernard FAYE Angélique PERCHET
Michel GILBERT Michel MONTANIER
Jean-Marc LAPEIRE Brigitte VIGUIER
Hervé MAZELIER
Michel VASSEUR (secrétaire séance)
Jean-Luc VINCENT (secrétaire séance)

✓ Commission Discipline

Président : Jérôme DUFFOUX

Béatrice BALMA – Vice-Présidente

ERINTCHEK Michel : Responsable Secteur CENTRE

GUYOT Gérard
GONTHIER Jacky
BOUCHARDON Christine
DESOEUVRE Christelle
GIOVE Donato
VUIARNIER Christian

✓ Commission Discipline

Président : Jérôme DUFFOUX

Béatrice BALMA – Vice-Présidente

BROLIRON Suzanne : Responsable Secteur EST

BROLIRON Gérard
CARRET Pascal
CHEVALIER Roland
MILAN Jean
SIBUT Chantal
GLENAT Eric



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U13 -U15 RÉGIONAUX SAISON 2021-2022

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U13-U15 Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les candidatures sur la base du volontariat se font directement auprès de leurs comités départementaux selon le calendrier officiel.

- Les Comités départementaux organisent des phases de brassage permettant de déterminer les équipes qualifiées en ligue, suivant le calendrier officiel et la répartition du nombre de places par comité.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 44.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball.

Article 3 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

A l'issue des brassages départementaux, l'épreuve se déroule en 4 phases au niveau ligue :

- 1^{ère} phase : Une rencontre en aller /retour permettant d'affiner la composition des poules de la 2^{ème} phase
- 2^{ème} phase : à partir de décembre 2021, les 48 équipes sont réparties en 6 poules géographiques de 4 équipes en R1 et 6 poules géographiques de 4 équipes en Régionale 2.
- 3^{ème} phase :
 - Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de Régional 1, à l'issue de la deuxième phase se maintiennent en régional 1 et seront regroupées en 2 poules de 6.
 - Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de Régional 1 à l'issue de la deuxième phase descendent en régional 2 et seront regroupées en 3 poules de 6.

- Les équipes classées 1^{ère} de Régional 2, à l'issue de la deuxième phase se maintiennent en régional 2 et seront regroupées en 3 poules de 6 avec les équipes visées à l'alinéa précédent.
- Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} de Régional 2 à l'issue de la deuxième phase dans les poules de l'ouest et du centre descendent en régional 3 et seront regroupées en 3 poules de 6.
- Les équipes classées 2^{ème} de Régional 2 à l'issue de la deuxième phase dans les poules de l'est descendent en régional 3 et seront regroupées en 3 poules de 6 avec les équipes visées à l'alinéa précédent ;
- Les équipes classées 4^{èmes} dans les poules géographiques de l'ouest et du centre et 3^{ème} et 4^{ème} des poules de l'est rejoignent les championnats départementaux
- 12 équipes issues des championnats départementaux seront intégrées en Régional 3.
- 4^{ème} phase :
 - Les équipes classées premières et deuxièmes de leur poule en R1 à l'issue de la 3^{ème} phase disputent sur un même week end des demi finales croisées. Les vainqueurs se rencontrent le lendemain en finale. Le gagnant se voit attribué le titre de champion régional 1 de la catégorie.
 - Pour les championnats régional 2 et 3 : Les équipes classées premières et le meilleur deuxième au classement interpoule disputent sur un même week end des demi finales tirées au sort. Deux équipes évoluant dans la même poule leur de la 3^{ème} phase ne peuvent se rencontrer en demi-finale. Les vainqueurs se rencontrent le lendemain en finale. Le gagnant se voit attribué le titre de champion régional 2 ou 3 de la catégorie.

Un club qui se sera qualifié pour le championnat R1 ou R2 de deuxième phase ou troisième et qui refuse de le disputer sera forfait général pour la 3^{ème} phase et sera interdit d'engagement en championnat régional dans la catégorie pour la saison suivante.

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	U13M / U13F	U15M / U15F
Nombre de joueurs.ses minimum autorisés.ées	7	5
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3	3
Licences 1C, 2C, 0CT,1CAST,2CAST,1CASTCTC,2CASTCTC)	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences 0C max	Sans limite	Sans limite

En catégorie U13, tous.tes les joueurs.ses inscrits.es sur la feuille de match doivent entrer en jeu.

Le motif d'un joueur inscrit et qui ne participe pas à la rencontre doit être indiqué sur la feuille de marque.

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Tout joueur évoluant les mêmes week end dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de troisième phase pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Lorsqu'une association ou société sportive est tenue d'inscrire un minimum de 7 joueurs participant à la rencontre sur la feuille E-marque, et de faire entrer en jeu tous les joueurs inscrits et qu'elle contrevient à cette obligation, elle sera sanctionnée par une pénalité financière pour la première et la deuxième infraction (voir dispositions financières) et par l'ouverture d'un dossier disciplinaire à partir de la troisième infraction.

Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U13 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2009 et 2010.

Le championnat U15 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2007 et 2008.

Les possibilités de sur classement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	U13M / U13F	U15M / U15F	U17M / U18F
Durée d'un quart-temps	8 minutes	10 minutes	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes	2 minutes	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	5 minutes	5 minutes	10 minutes
Durée de la prolongation	4 minutes	5 minutes	5 minutes
Échauffement minimum	15 minutes	20 minutes	20 minutes

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à **20** jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, selon le planning suivant :

- Clôture au 1^{er} Novembre pour la première phase
- Clôture au 26 Novembre pour la deuxième phase
- Clôture au 18 Février pour la troisième phase

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 13h30 à 17h30
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	U13M	U13F	U15M	U15F
Taille du ballon	6	6	7	6
Ligne à 3 points	6,25m (Pointillés)	6,25m (Pointillés)	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)

Article 10 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.





RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U17M -U18F RÉGIONAUX SAISON 2021-2022

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U17M-U18F Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ou aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 2 - Engagements

Les candidatures sur la base du volontariat se font directement auprès de leurs comités départementaux selon le calendrier officiel.

- Les Comités départementaux organisent des phases de brassage permettant de déterminer les équipes qualifiées en ligue, suivant le calendrier officiel et la répartition du nombre de places par comité.

Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

Pour les règles de participation des équipes en CTC, se reporter à l'article 44.1 des Règlements Sportifs Généraux de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Basket-ball.

Article 3 - Système de l'épreuve

1. Format de l'épreuve

A l'issue des brassages départementaux, l'épreuve se déroule en 4 phases au niveau ligue :

- 1^{ère} phase : Une rencontre en aller /retour permettant d'affiner la composition des poules de la 2^{ème} phase
- 2^{ème} phase : à partir de décembre 2021, les 60 équipes sont réparties en 6 poules géographiques de 4 équipes en R1 et 9 poules géographiques de 4 équipes en Régionale 2.
- 3^{ème} phase :
 - Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de Régional 1, à l'issue de la deuxième phase se maintiennent en régional 1 et seront regroupées en 2 poules de 6.
 - Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de Régional 1 à l'issue de la deuxième phase descendent en régional 2 et seront regroupées en 4 poules de 6.

- Les équipes classées 1^{ère} de Régional 2, à l'issue de la deuxième phase se maintiennent en régional 2 et seront regroupées en 4 poules de 6 avec les équipes visées à l'alinéa précédent.
- Les 3 meilleures équipes classées 2^{ème} de Régionale 2, à l'issue de la deuxième phase se maintiennent également. Elles seront déterminées au classement interpoule parmi les poules G ; H ; I. J (secteur centre).
- Les équipes classées 2^{ème} (non qualifiées par l'alinéa précédent) et 3^{ème} de Régional 2 à l'issue de la deuxième phase descendent en régional 3 et seront regroupées en 4 poules de 6.
- Les équipes classées 4^{èmes} à l'issue de la deuxième phase rejoignent les championnats départementaux
- 8 équipes issues des championnats départementaux seront intégrées en Régional 3.
- 4^{ème} phase :
 - Les équipes classées premières et deuxièmes de leur poule en R1 à l'issue de la 3^{ème} phase disputent sur un même week end des demi finales croisées. Les vainqueurs se rencontrent le lendemain en finale. Le gagnant se voit attribué le titre de champion régional 1 de la catégorie.
 - Pour les championnats régional 2 et 3 : Les équipes classées premières disputent sur un même week end des demi-finales tirées au sort. Les vainqueurs se rencontrent le lendemain en finale. Le gagnant se voit attribué le titre de champion régional 2 ou 3 de la catégorie.

Un club qui se sera qualifié pour le championnat R1 ou R2 de deuxième phase ou troisième et qui refuse de le disputer sera forfait général pour la 3^{ème} phase et sera interdit d'engagement en championnat régional dans la catégorie pour la saison suivante.

Article 4 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 5 - Qualification et licences

	U17M / U18F
Nombre de joueurs.ses minimum autorisés.ées	5
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3
Licences 1C, 2C, OCT,1CAST,2CAST,1CASTCTC,2CASTCTC)	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences OC max	Sans limite

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase pour pouvoir prendre part aux phases finales.

Tout joueur évoluant les mêmes week end dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de troisième phase pour pouvoir prendre part à la phase finale.

Article 6 - Catégories d'âge

Le championnat U17M Régionale est réservé aux jeunes nés en 2005 et 2006.

Le championnat U18F Régionale est réservée aux jeunes nées en 2004, 2005 et 2006.

Les possibilités de sur classement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 7 - Horaires et durée des rencontres

	U17M / U18F
Durée d'un quart-temps	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	10 minutes
Durée de la prolongation	5 minutes
Échauffement minimum	20 minutes

Article 8 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à **20** jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif, selon le planning suivant :

- Clôture au 1^{er} Novembre pour la première phase
- Clôture au 26 Novembre pour la deuxième phase
- Clôture au 18 Février pour la troisième phase

Les horaires autorisés sont :

- Le samedi : de 13h30 à 19h00
- Le dimanche : de 10h à 17h30

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 9 - Ballon et ligne à 3 points

	U17M	U18F
Taille du ballon	7	6
Ligne à 3 points	6,75m (Ligne pleine)	6,75m (Ligne pleine)

Article 10 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la Commission Régionale des Compétitions.



	MONTANT PROPOSE	APPEL AU 15/11	APPEL AU 15/02	APPEL AU 15/04
PNF	1200	400	400	400
RF2	1200	400	400	400
RF3	900	300	300	300
PNM	1500	500	500	500
RM2	1500	500	500	500
RM3	900	300	300	300
U20M	900	300	300	300
U20F	900	300	300	300
		APPEL AU 15/01 PHASE 1		APPEL AU 15/03 PHASE 2
RFU13	720	320		400
RMU13	720	320		400
RFU15	720	320		400
RMU15	720	320		400
RFU18	720	320		400
RMU17	720	320		400